



Déclaration CFDT au CTPM du 5 novembre 2007

Monsieur le président, mesdames, messieurs,

Habituellement, nous nous retrouvions fin septembre pour discuter des moyens alloués à notre ministère en présence du ministre en exercice. Cette année, lourde d'incertitudes et d'angoisses pour de nombreux personnels, marque une évolution contestable. Le périmètre du ministère change, les moyens diminuent sans réelle explication du politique. Elle viendra sans doute avec les résultats de la RGPP, objet insolite de débats auxquels les organisations syndicales représentatives ne sont pas associées alors qu'il s'agit bien de l'avenir de nos missions et de nos emplois. Pourtant le dialogue social, c'est important ! Certes, les emplois en moins étaient annoncés. Mais nous pensions qu'une nouvelle ambition au niveau du leadership de la sauvegarde de la planète justifiait un autre traitement.

Quelles explications sur les baisses annoncées de masse salariale réservée aux mesures catégorielles, aux crédits d'action sociale dans une période de turbulences fortes ?

Contrairement aux annonces, nous ne disposons pas du document habituel de présentation des principales mesures budgétaires notamment sur les baisses d'effectifs : quels programmes, quelles catégories et statut ? Quels redéploiements envisagés ?

Dans quels délais l'administration compte t-elle nous remettre ce document ?

Cette situation montre les difficultés de pratiquer un dialogue social de qualité et durable. Oui, la situation au MEDAD ne s'est pas arrangée depuis notre précédente intervention dans cette instance.

Nous y rappelions les réorganisations difficiles et leurs conséquences, sources de grandes difficultés pour les personnels. Pour nombre d'entre eux, il est question de leur souffrance au travail corollaire de charges de travail en constante augmentation, d'organisations et de moyens défailants. Il s'y ajoute des mesures d'accompagnement insuffisantes tant en terme de finances, qu'en sauvegarde des temps sociaux ou en assistance comme la formation. Nous exigeons alors un dialogue social à la hauteur et durable avec comme objectif premier la définition d'une méthode et de profiter de nos expériences passées afin de ne pas reconduire les mêmes erreurs. Que constatons-nous ? Des réunions se tiennent ! Et elles sont loin de tenir les espoirs que nous y avons mis. Le premier étant d'être considéré comme des partenaires sociaux, adultes et responsables en capacité de discuter et de débattre ! Nous ne revendiquons pas de nous réunir pour rien. Si le cabinet n'avance pas, si l'administration ne peut pas suivre le rythme, à quoi bon se réunir pour constater notre impuissance à mener des dialogues utiles aux personnels et aux services ?

Nous ne savons pas si le ministre d'Etat Borloo sauvera la planète. En tout cas, pour ce qui concerne le dialogue social, comme il pourrait lui-même le dire, c'est mal barré !

A titre d'illustration nous tenons à dénoncer :

- Le fonctionnement chaotique des CAP avec des élus du personnel de moins en moins respectés et écoutés et dont les conditions de représentation se font sans les éléments d'informations nécessaires à leur exercice (CAP des attachés, des adjoints, des dessinateurs) ;
- l'absence d'éléments de réponse à nos demandes exprimées en CTPM, le 30 mars 2007, sur les conditions de la mobilité, liée au transfert et réorganisations, d'un état précis des tranches kilométriques indemnisées, du nombre et des statuts de personnels bénéficiaires;
- la décision type « fait du prince » en ce qui concerne la distribution de compléments indemnitaires pour les personnels administratifs avec une répartition pour le moins injuste entre Paris, l'Ile de France et la province. D'où vient cette manne soudaine ?
- des groupes de travail ministériels pour le moins stériles sans contenu réel hormis des constats sur l'existant ;
- des rumeurs persistantes sur la privatisation des services du permis de conduire sans réaction ministérielle, tout comme celle du transfert de la gestion des personnels des services de la navigation à VNF ;
- l'obligation faite aux OPA de se mettre en grève le 14 novembre pour dénoncer l'absence de réponses du ministère à leurs questions quant à leur avenir et aux garanties qu'ils attendent ;
- des résultats de la RGPP ministérielle annoncés pour le 7 novembre sans aucun débat ni concertation avec les organisations syndicales. Pourquoi cet embargo sur l'information ? Ce mutisme forcené du cabinet et de l'administration est en totale contradiction avec les valeurs et l'ambition qu'entend porter le ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables. De tels comportements contribuent à pourrir l'ambiance et il est urgent d'en sortir par le haut !

Monsieur le président, mesdames, messieurs, les constats que nous portons et dont nous nous sommes souvent fait l'écho dans cette instance sont de plus en plus préoccupants et rejoignent, en grande partie, ceux pour lesquels nous ferons grève le 20 novembre.

Nous vous posons la question et attendons une réponse qui vous engage et nous rassure sur notre présence ici : y a t-il encore ici une réelle volonté de conduire un dialogue social à la hauteur des enjeux de la période ?

Réponses de l'administration à notre déclaration préalable au CTPM du 5 novembre 2007 et commentaires CFDT :

Suite aux déclarations préalables syndicales, nous attendions des réponses précises mais n'avons pas appris grand chose de ce CTPM. Et cela devient coutumier des réunions avec l'administration.

.../...

Il n'y aura pas de CTPM budgétaire, le Ministre réunira les 2 CTPM Equipement et Ecologie pour faire des annonces en matière de réorganisation « quand ça sera le moment ».

Au sujet des éléments budgétaires dont nous sommes demandeurs, la DGPA devrait nous transmettre des informations plus précises notamment en matière d'impact des baisses d'effectifs sur les différents programmes.

En ce qui concerne la totale absence de concertation sur l'attribution du complément indemnitaire sur les primes des administratifs, l'administration fait son mea culpa et évoque l'urgence et la nécessité absolue de consommer les crédits rapidement sous peine de les perdre.

Par le biais de ce complément, les différentiels de régimes indemnitaires en région parisienne, SD et AC doivent s'amenuiser et faciliter la mobilité (entre services et sites) que va imposer la réorganisation du MEDAD.

A une demande sur le traitement « privilégié » des attachés, l'administration hésite et méconnaît son dossier puisqu'elle affirme l'absence de revalorisation de ces personnels.